

L'Opus Dei dans « Le Code Da Vinci »

L'image que le roman de Dan Brown « Le Code Da Vinci » donne de l'Opus Dei est une totale distorsion de la réalité, dans son ensemble comme dans les détails concrets.

1. Qu'est-ce qu'une « prélatrice personnelle » ?

Brown qualifie l'Opus Dei soit de « prélatrice personnelle du pape », soit de « prélatrice du Vatican ». Les deux expressions sont fausses. En réalité, la prélatrice personnelle n'est ni une institution liée à la *personne* du pape (comme l'est par exemple la Garde Suisse Pontificale), ni un organe exécutif de l'administration centrale de l'Église (comme un dicastère de la Curie Romaine). Le titre de « prélatrice *personnelle* » signifie que sa juridiction ne s'étend pas à un territoire (ce qui est le cas des diocèses), mais à des personnes qui y adhèrent en tant que telles et non pas en raison de leur domicile. Cf. les binômes *prélatrice personnelle* – *prélatrice territoriale* ; *diocèse personnel* (p. ex. pour les fidèles d'un rite oriental) – *diocèse territorial* ; *paroisse personnelle* (p. ex. une mission linguistique) – *paroisse territoriale*.

La prélatrice personnelle ne dépend donc pas, contrairement à ce que prétend le roman, de la personne du pape ; elle dépend de la Congrégation pour les Évêques, dont dépendent également tous les évêques du monde, les diocèses et les prélatrices territoriales.

2. Opus Dei et moines

Dans tout le roman, les membres de l'Opus Dei sont qualifiés de moines (des caricatures de moines, en réalité). L'Opus Dei vénère le monachisme, comme tous les catholiques aussi. Ses membres, cependant, n'en sont pas des représentants. Ils appartiennent à la catégorie des laïcs, ou membres séculiers de l'Église, appelés aussi simples fidèles. De ce fait, l'Opus Dei n'est pas un ordre religieux, mais une institution formée de simples fidèles laïcs et de simples prêtres.

Les signes distinctifs d'un ordre religieux sont le retrait du monde, une consécration particulière et les vœux publics. L'idée de base de l'Opus Dei est, tout au contraire, l'appartenance au monde comme objet ou domaine de la sanctification personnelle, en dehors de toute consécration officielle et de tout vœux religieux. Ceci différencie les membres de l'Opus Dei même des personnes qui adhèrent à une fraternité monastique ou à un « tiers ordre » d'une famille religieuse. Ils cherchent donc à mener une vie de chrétiens avec cohérence et profondeur, dans la vie civile (non pas seulement dans le cadre des paroisses) et dans toutes sortes de métiers ou activités professionnelles brillantes ou humbles.

Les membres de l'Opus Dei appelés à vivre le célibat sont une fraction minoritaire de l'ensemble. Leur rôle est d'être ainsi particulièrement disponibles pour former le squelette organisationnel du travail apostolique et de la formation des autres. Ils ne font pas de vœux, ni ne portent d'habits religieux. Ils dorment dans des lits normaux et ne sont pas occupés à marmonner constamment des prières ou à se flageller. Contrairement aux moines, ils passent leur temps à leur travail ou avec leur famille.

Contrairement au stéréotype du « Code Da Vinci », l'Opus Dei ne se pose pas en ennemi du monde moderne. Tout au contraire, il encourage ses membres à participer et à contribuer à sa dynamique, à la source même des progrès et au coude à coude avec leurs semblables.

Cardinal Ratzinger: « La physionomie de l'Opus Dei » est « ce lien surprenant entre une fidélité absolue à la tradition de l'Église, à sa foi, avec une simplicité désarmante, et l'ouverture inconditionnelle à tous les défis de ce monde[...]. Celui qui possède ce lien avec Dieu, qui a ce dialogue ininterrompu, peut oser répondre à ce défi et n'a plus peur, parce que celui qui se trouve entre les mains de Dieu finit toujours par tomber dans les mains de Dieu. C'est ainsi que disparaît la peur et que naît, en revanche, le courage de répondre au monde d'aujourd'hui. (L'Osservatore Romano, 6 octobre 2002)

3. Opus Dei et immoralité

Il est particulièrement abject de la part de l'auteur du « Code Da Vinci », de faire passer les membres de l'Opus Dei pour des menteurs et des assassins, des individus sans scrupules qui ne reculent pas devant des pratiques comme l'usage de drogues ou d'autres immoralités, et qui plus est, se justifient de cela en pensant qu'ainsi ils servent Dieu, l'Église et la propre Prélature.

Tous ceux qui connaissent ne serait que de loin l'Opus Dei savent parfaitement que ses membres s'efforcent de vivre en totale conformité avec l'enseignement de l'Église, lequel interdit toute action immorale et rejette avec netteté la morale élastique de ceux pour qui « la fin justifie les moyens ».

Le travail de formation de l'Opus Dei a toujours comme but d'éveiller la conscience morale de tout un chacun, afin que l'action soit basée de façon conséquente sur de solides fondements éthiques. Bien sûr, toute personne peut avoir ses faiblesses, mais ces dernières ne sauraient être l'expression de ce que l'Opus Dei tâche d'inculquer, mais bien évidemment une déviation qu'il s'agira alors de corriger.

4. Opus Dei, pouvoir et richesse

Dans « Le Code Da Vinci » l'Opus Dei apparaît comme une organisation dont le but inavoué est de s'approprier autant de pouvoir et de richesse que possible.

En réalité, le seul but de l'Opus Dei consiste à aider tout un chacun à vivre sa foi, à la faire croître et à la traduire en faits concrets dans sa vie ordinaire. Il n'y a là aucun programme politique. Par ailleurs, l'Opus Dei et ses membres se trouvent être particulièrement sensibles aux diverses nécessités matérielles ou morales dont peuvent souffrir les plus défavorisés, ce qui est également un élément important de la foi chrétienne.

Brian Kolodijchuk, M.C., postulateur de la cause de canonisation de Mère Teresa : « Les pauvres, les malades, les abandonnés sont des armes dont (saint Josémaría Escrivá) se servait pour gagner la bataille de l'Opus Dei. Dans les deux cas — celui du fondateur de l'Opus Dei et celui de Mère Teresa —, leur engagement fondamental se trouvait dans la foi qui leur faisait voir le Christ dans chaque personne. » (*Extrait d'une déclaration du 27 février 2002.*)

Saint Josémaría Escrivá: „L'Opus Dei ne contrôle et ne prétend contrôler aucune activité temporelle : il veut simplement diffuser le message évangélique, suivant lequel Dieu demande à tous les hommes qui vivent dans le monde de L'aimer et de Le servir en se fondant précisément sur leurs activités terrestres. En conséquence, les membres de l'OEuvre, qui sont des chrétiens ordinaires, travaillent là où il leur semble bon et de la façon qui leur paraît la meilleure ; l'OEuvre ne s'occupe que de les aider spirituellement afin qu'ils agissent toujours selon la conscience chrétienne.“ (*L'Osservatore della Domenica, 26.5.1966; reproduit dans „Entretiens avec Monseigneur Escrivá de Balaguer“, n. 64.*)

5. Opus Dei et ascèse (mortification corporelle)

« Le Code Da Vinci » laisse le lecteur avec l'idée que les membres de l'Opus Dei pratiquent de dangereuses et sanglantes macérations. Il y a cependant un abîme entre les descriptions et l'atmosphère sinistres du roman et l'esprit de pénitence tel qu'il est enseigné et pratiqué dans l'Église et partant, également dans l'Opus Dei.

L'Église catholique invite les croyants à pratiquer la pénitence d'esprit et de corps, comme le jeûne et l'abstinence, surtout durant le carême. L'ascèse (askesis, en grec, veut dire entraînement) ne se trouve pas tout au centre de son enseignement, mais elle en est un élément indispensable pour l'approfondissement de la relation à Dieu. « Il n'y a pas de sainteté sans renoncement et sans combat spirituel. Le progrès spirituel implique l'ascèse et la mortification » dit le Catéchisme de l'Église Catholique (n° 2015). La mortification est une manifestation de pénitence et d'union au sacrifice de Jésus sur la Croix, qui libère le monde de l'emprise du mal.

Il est notoire que de très grandes figures de l'histoire de l'Église se sont également soumis à de grandes pénitences, telles que le jeûne fréquent ou le port d'un cilice ou l'usage des disciplines. Il suffit de lire les vies de François d'Assise, Jean de la Croix, Thérèse d'Avila,

Ignace de Loyola, Thomas More, François de Sales, Jean-Marie Vianney (saint curé d'Ars), Thérèse de Lisieux et Mère Teresa de Calcutta, pour n'en citer que quelques-uns.

L'Opus Dei, suivant la doctrine de l'Église, n'exclue pas les exercices classiques de pénitence comportant une analogie symbolique avec les souffrances du Christ. En fait, ils ne sont pratiqués que par une minorité de ses membres, et ce en toute liberté, discrétion, avec discernement et sans que cela comporte le plus petit danger pour la santé. Mais il faut surtout souligner que ce qui intéresse l'Opus Dei, ce sont les petits sacrifices de chaque jour, tout particulièrement ceux qui aident à accomplir consciencieusement les devoirs ou qui tendent à rendre la vie plus agréables à autrui, conformément au but recherché de vivre la foi dans la vie de tous les jours. Les membres de l'Opus Dei sont ainsi encouragés à bien travailler malgré la fatigue ou le manque d'envie, à renoncer de temps en temps à de petits plaisirs, à venir en aide à qui en a besoin.

6. « Secte catholique » ?

Dans son roman, l'auteur appelle l'Opus Dei une « secte catholique », ce qui équivaut à une contradiction : ou l'on est catholique, ou l'on est une secte, et donc exclu de l'Église catholique. Il est bien connu que l'Église catholique ne tolère aucune secte en son sein.

En réalité, l'Opus Dei est parfaitement intégré dans l'Église catholique puisqu'il en est même une structure juridique. Qui plus est, il n'enseigne rien d'autre que la doctrine de l'Église et ne soutient aucune ligne théologique particulière. Rien n'est pratiqué en son sein qui soit étranger à ce que l'Église pratique ou conseille. Depuis ses débuts en 1928, il n'a rien entrepris sans l'autorisation ni la bénédiction de l'autorité compétente (évêque ou Saint-Siège).

L'Opus Dei ne se situe pas au-dessus des autres réalités religieuses et ne se croit pas détenteur unique de la vérité. Il a toujours été en relation avec d'autres institutions de l'Église et voit comme une richesse les autres façons de vivre sa foi.

L'Opus Dei ne fait pas cavalier seul, mais accomplit une tâche spécifique dans l'Église (raison d'être de son statut de « prélatrice personnelle ») : aider les chrétiens à vivre leur foi en harmonie avec leur vie de tous les jours. En tant que « prélatrice personnelle », il est une structure de l'organisation ecclésiastique dont la tâche est complémentaire à ce qui se fait dans le cadre des paroisses, en mettant à disposition de tous des moyens de formation et d'accompagnement spirituel.

Avec l'approbation explicite de la hiérarchie ecclésiastique et sous son contrôle permanent, l'Opus Dei invite les chrétiens à mettre leur vie au service de Dieu, notamment en son sein, en tant que chemin reconnu par l'Église pour vivre une vie de don de soi aux autres. Ceci n'est possible que par un acte libre de la personne. La coercition ne serait pas seulement un non sens mais plus encore contre-productif pour le but envisagé. C'est en toute liberté de conscience que les membres décident et agissent, ainsi que tous ceux qui entrent en contact avec la Prélature.

Les modalités d'adhésion requièrent la volonté explicite et déterminée du candidat jouissant de l'usage de ses facultés et de l'information nécessaire. Ainsi, une adhésion définitive ne peut se produire qu'après un minimum de six ans pendant lesquels il est donné à l'adhérent toute la formation et l'information quant aux obligations et implications que cela comporte. Une adhésion temporelle n'est possible qu'à partir de 18 ans accomplis, et ne peut donc devenir définitive qu'à partir de l'âge de 23 ans.

Cardinal Christoph Schönborn, O.P.: « Il n'y a pas besoin d'avoir étudié la théologie pour reconnaître la contradiction interne qu'implique l'expression « secte catholique ». La seule présomption de l'existence d'une telle chose à l'intérieur de l'Église implique indirectement une accusation contre le pape et les évêques, responsables de discerner la conformité des associations ecclésiastiques avec son enseignement, sa pratique et sa foi. C'est pourquoi taxer une association de secte équivaut à dire qu'elle est rejetée par les autorités compétentes. [...] Il est donc déplacé qu'une quelconque institution, personne ou compte-rendu des médias désigne comme secte une communauté reconnue par l'Église ». (*L'Osservatore Romano*, 13 / 20 août 1997. Le Cardinal Schönborn est archevêque de Vienne et a dirigé la rédaction du Catéchisme de l'Église Catholique).

Saint Josemaría Escrivá: „Nous détestons la tyrannie, en particulier dans le gouvernement exclusivement spirituel de l'Opus Dei. Nous aimons la pluralité ; le contraire ne pourrait conduire qu'à l'inefficacité, à ne rien faire ni laisser faire, à ne pas progresser.“ (Interview in „Le Figaro“, Paris, 16. Mai 1966; reproduit dans „Entretiens avec Monseigneur Escrivá“, n. 35).

7. L'Opus Dei et les femmes

« Le Code Da Vinci » prétend que dans l'Opus Dei les femmes sont astreintes au nettoyage des maisons des hommes sans recevoir de salaire, et qu'elles y sont déconsidérées. Ceci non plus ne correspond pas aux faits. Avec l'Église catholique, l'Opus Dei est convaincu de l'égalité de dignité de l'homme et de la femme. Les femmes membres de l'Opus Dei sont actives dans les domaines les plus divers, sans exclure les plus humainement prestigieux. Un certain nombre d'entre elles travaillent également dans des emplois que la société dite développée a tendance à traiter par le mépris, comme l'humble travail de mère au foyer ou d'employée de maison. Pour l'Opus Dei, tout travail honnête réalisé avec amour de Dieu possède la même valeur.

Quelques membres (numéraires) sont spécialisées dans l'intendance des maisons de l'Opus Dei, aussi bien de celles des femmes que de celles des hommes. Il s'agit d'un choix libre, assorti d'une formation qualifiée en matière de décoration d'intérieur, de diététique, etc. Les femmes de l'Opus Dei administrent des centres de sessions où sont proposées des activités culturelles et spirituelles. Toutes sont légalement rémunérées. Le témoignage d'innombrables personnes ayant participé aux diverses activités proposées par l'Opus Dei sont unanimes pour louer le professionnalisme de tels services. En dénigrant ces tâches, Dan Brown trahit une vision élitiste de la société.

Dan Brown croit également révéler que le bâtiment occupé par la direction régionale de l'Opus Dei pour les Etats-Unis possède une entrée principale à la Lexington Avenue, réservée aux hommes, tandis qu'une entrée latérale et secondaire dans une ruelle est réservée aux femmes. Là aussi, la méconnaissance est suppléée par un préjugé. Le bâtiment est en fait divisé en deux moitiés parfaitement indépendantes, avec deux entrées principales. D'un côté, il y a une partie réservée à des hommes célibataires, de l'autre, une autre réservée à des femmes célibataires. Contrairement aux affirmations du roman, ce sont les femmes qui utilisent l'entrée de la Lexington Avenue. Tous les autres espaces des deux côtés du bâtiment sont utilisés par des hommes et des femmes. Précisons encore que ce bâtiment n'est pas le siège central de l'Opus Dei. Celui-ci se trouve à Rome.

Saint Josemaría Escrivá: „Une société moderne, démocratique, doit reconnaître à la femme le droit de prendre part activement à la vie politique et doit créer les conditions favorables pour que toutes celles qui le souhaitent puissent exercer ce droit.“ (Interview dans la revue „Telva“, Madrid, 1^{er} février 1968; reproduit dans „Entretiens avec Monseigneur Escrivá“, n. 90.)

* **Bischof Javier Echevarría, Prälat des Opus Dei:** „Ich danke Gott oft, wenn ich sehe, wie die Frauen des Opus Dei in allen Bereichen der Gesellschaft arbeiten: Sie leiten Unternehmen oder Krankenhäuser, sie arbeiten auf dem Feld oder in der Fabrik, sie lehren an der Universität oder in der Schule; sie sind Richterinnen, Politikerinnen, Journalistinnen, Künstlerinnen; oder sie widmen sich mit derselben Leidenschaft und Professionalität ausschließlich der Arbeit in der Familie. Jede folgt ihrem eigenen Weg, und alle sind sich ihrer Würde bewusst. Sie sind stolz, Frauen zu sein, und sie werden als solche respektiert.“ Aus einem Interview in El Mercurio (Chile), 21. Januar 1996.

8. L'Opus Dei et la « Banque du Vatican »

D'après Dan Brown, au début des années 1980 l'Opus Dei aurait renfloué la « Banque du Vatican » (de son vrai nom : Istituto per le Opere di Religione, IOR). En récompense de ce service, il aurait reçu le statut de Prélature Personnelle.

En réalité, ni l'Opus Dei ni aucun de ses membres n'a aidé d'une quelconque façon la Banque du Vatican à sortir de ce moment difficile. Le Saint-Siège a érigé en 1982 l'Opus Dei en prélature personnelle en aboutissement d'un long processus d'étude commencé des années auparavant. Finalement, les commissions *ad hoc* étaient arrivées à la conclusion que cette institution juridique créée par Vatican II correspondait parfaitement à la nature et aux buts de l'Opus Dei.

Il est également fallacieux d'utiliser des termes tels que « prélatrice vaticane » ou « prélatrice personnelle du pape ». La prélatrice personnelle n'est ni une spécialité ni un privilège, mais une des nombreuses formes organisationnelles créées dans un but pastoral. Ses membres restent sous la juridiction de l'évêque du lieu, comme tous les autres catholiques.

9. La canonisation de Josémaria Escrivá

Dan Brown, dans son roman, ne manque pas de se faire l'écho des polémiques, orchestrées au début des années 90, autour du procès de canonisation du Fondateur de l'Opus Dei : que l'Église aurait à cette occasion violé ses propres règlements dans le but d'accélérer le plus possible la canonisation.

Le procès s'est conclu en 2002 avec la canonisation de Josémaria Escrivá 27 ans après sa mort (et non pas 20, comme on lit dans le roman). Ceci était plus rapide que d'habitude, bien que l'on puisse trouver des précédents également ou plus rapides : saint François d'Assise, saint Philippe Neri, sainte Thérèse de Lisieux, par exemple. La raison de cette célérité est à chercher dans la réforme des procès de canonisation qui a passablement raccourci les délais imposés. Les procès se déroulant désormais selon ces nouvelles règles se sont conclus encore plus rapidement que celui de Josémaria Escrivá : Mère Teresa de Calcutta, le gitan « El Pelé », Carlos Manuel Rodriguez. Pour la cause d'Escrivá, aucun délai n'a été raccourci, mais rien n'a non plus été indûment rallongé grâce à la diligence de ceux qui y ont travaillé.

Hubert Jedin, historien de l'Église : « Une telle efficacité dans l'Église de Dieu, aussi profonde et étendue, ne peut se produire que lorsqu'un homme se met totalement à disposition de Dieu, devenant ainsi un instrument en vue de la sanctification des autres et de la réalisations du Royaume des cieux sur la terre. L'effet qu'il a produit n'aurait pas été possible sans la sainteté du Fondateur ». (*Témoignage personnel*)